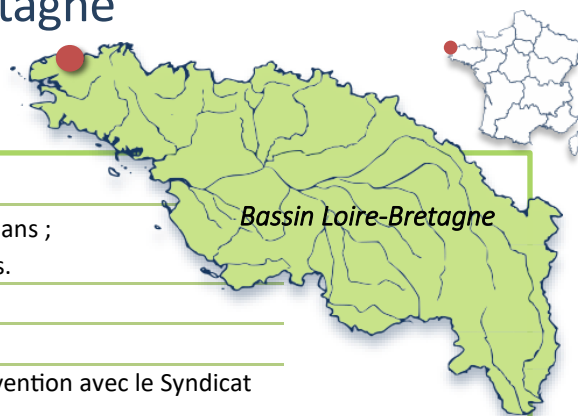


Keravilin, Plounévez-Lochrist (29), Bretagne

SUPPRESSION DE REMBLAI



Milieu cible	Prairie humide
Début des travaux /durée	Rive droite : décembre 2014 / 2 ans ; Rive gauche : début 2017 / 2 ans.
Superficie	0.18 ha
Caractéristique hydrogéomorphologique	Zone humide alluvial
Cadre des travaux	Initiative du propriétaire et convention avec le Syndicat Mixte de l'Horn



Maître d'ouvrage	Syndicat Mixte de l'Horn
Maître d'œuvre	Propriétaire
Propriétaire	Privé
Gestionnaire	Propriétaire
Réalisation des travaux	Propriétaire

Objectifs

- **Restauration d'une zone humide et de ses fonctions.**

Contexte

Le site de Keravilin se trouve sur le bassin versant du Kerrus (un affluent du Kéallé), et sur la commune de Plounévez-Lochrist. Le site est situé dans une vallée boisée et est entouré de cultures de légumes.

Ignorant les impacts sur la zone humide, la qualité de l'eau et la biodiversité, le propriétaire avait remblayé et terrassé les berges du cours d'eau du Kerrus afin de les utiliser comme lieu de stockage de gravats inertes (pierres de tailles, béton armé, etc.) et de remblais terreux (pas de déchets de démolition, ni végétaux), en fonction des besoins des chantiers de son activité professionnelle.

Sensibilisé par les agents du Syndicat Mixte de l'Horn (SMH) sur l'impact de ses pratiques, le propriétaire a pris l'initiative de la mise en œuvre des travaux de restauration. La durée importante des travaux, d'un total de 4 ans, s'explique par le fait que le propriétaire a réalisé les travaux avec ses propres moyens et sur son temps libre.

Travaux

1 : Déplacement de gravats et décapage

Objectif : Préparer les travaux de suppression de remblai

Mise en œuvre :

- Stockage des différents matériaux présents sur la zone humide en bas de coteau, hors zone humide à l'aide d'une petite tractopelle, ainsi que d'un petit tracteur équipé d'une remorque.

2 : Suppression de remblai

Objectif : Retrouver le niveau du terrain naturel

Mise en œuvre :

- Suppression du remblai à l'aide d'une petite tractopelle et d'un petit tracteur équipé d'une remorque.

3 : Revégétalisation de la zone humide

Objectif : Limiter les risques d'érosion et réimplanter une végétation à des fins de pâturage

Mise en œuvre :

- Semis prairiaux multispécifiques sur la rive gauche.
- Revégétalisation spontanée en rive droite.

Suivis

Un suivi photographique a été mis en place par le syndicat mixte de l'Horn lors des travaux et afin de suivre l'évolution générale du site. Pendant la durée des travaux, des techniciens du SMH ont effectué des visites annuelles pour suivre et apporter leurs conseils au propriétaire.

Le site a été suivi dans le cadre du projet ETREZH.



Gestion du site

Le site est géré par pâturage extensif. Une protection des berges a été mise en place via l'installation de pompe à museau et de clôtures. Un entretien saisonnier du cours d'eau est également réalisé. Sur la rive gauche du cours d'eau, la petite taille de la parcelle ainsi que le manque d'équipement ou d'équipement adapté ne permettent pas la fauche. Une plantation d'arbres d'essences locales a été réalisée pour fournir du bois de chauffage et le site reste pâturé.



Bilan – 3 ans après travaux

Les deux rives sont aujourd'hui restaurées et gérées. La végétation spécifique et diversifiée s'est implantée très rapidement sur le cours d'eau et la zone humide de la rive droite. Le cours d'eau est dans un bon état morphologique et des truites de mer y ont été observées.

Suite à la réalisation de semis, la diversité spécifique floristique de la rive gauche reste faible 3 ans après travaux.

La berge gauche du cours d'eau est moins haute que la droite, permettant un débordement régulier du cours d'eau sur cette rive.



Rive gauche : avant les travaux



Rive droite : après les travaux

CONTRAINTES ET SOLUTIONS

Les travaux ont été réalisés sur un temps long du fait de leur réalisation par le propriétaire du site lui-même. De plus, des difficultés ont été rencontrées pour trouver un nouveau lieu de stockage aux remblais inertes initialement présents sur le site. Finalement, un compromis a été trouvé en permettant que ces gravats soient déposés en partie haute de la zone humide. Par ailleurs, la terre végétale entreposée a été utilisée par le propriétaire pour ses propres chantiers.

Malgré un contexte agricole local peu propice, un partenariat avec un éleveur voisin a pu être mis en place pour la gestion des deux rives par pâturage.

Coût total estimé de l'opération (HT) 9 000 €
(Ce coût est une estimation basée sur les budgets habituels du SMH pour une surface similaire)



Contacts

Laurie GARIGLIO
Chargée de mission Agricole et Zones humides
Syndicat Mixte de l'Horn
smhorn.zh@gmail.com
Tél. 02 98 69 51 61

Mise à jour : Janvier 2022



Fiche rédigée par :



Avec le soutien de :

